



## PROCÈS-VERBAL

18

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Francesco Miele à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle six (6) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h 15, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2018-187

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DÉCEMBRE 2018

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2018-188 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 25 OCTOBRE ET 7 NOVEMBRE 2018

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lus et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les 25 octobre et 7 novembre 2018.

CA-2018-189 AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT ACHAT REGROUPÉ - ACQUISITION D'AUTOBUS 40' ÉLECTRIQUES À CHARGE LENTE AU DÉPÔT POUR LA PÉRIODE 2019-2020 (STL-2018-P-08) RÉSOLUTIONS CA-2017-381 ET CA-2018-090

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une modification au paragraphe 1° de la résolution CA-2018-090 adoptée le 6 juin 2018 pour qu'il se lise comme suit :

*1° de mandater la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (ci-après la « STL ») pour adjuger, pour et au nom de la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM »), à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STL, un contrat pour l'acquisition de trente (30) autobus urbains de quarante (40) pieds, de type électrique à charge lente au dépôt, pour la période 2018-2020, au montant de 35 847 000,00 \$, plus les taxes de 5 368 088,25 \$, le tout étant sous réserve de l'autorisation de la part du ministre des Transport du Québec « MTQ » (anciennement le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports « MTMDET »);*

2° d'autoriser une modification au contrat afin d'ajouter aux autobus électriques un moyen de recharge par le toit d'un montant global de 789 900,00 \$, plus les taxes de 118 287,53 \$, pour un montant maximum de 908 187,53 \$ toutes taxes incluses, le tout à l'intérieur du montant autorisé de contingences pour ce contrat suivant la résolution du CA-2018-090.

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	217410
Règlement d'emprunt	R-174

CA-2018-190 ADJUGER UN CONTRAT DÉMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. MISE EN PLACE DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR BUS SUR L'AXE SAUVÉ / CÔTE-VERTU STM-6052-01-18-62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à l'entreprise **DÉMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.** un contrat de mise en place de mesures préférentielles pour bus sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu, au montant de **14 939 188,66 \$**, plus les taxes de **2 237 143,50 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **17 176 332,16 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6052-01-18-62).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Compte	551140	551140
Ordre interne	450500	450540
Règlement d'emprunt	R-015-2 (CA-113)	---
<b>Montant</b>	<b>8 293 570,62 \$</b>	<b>8 882 761,54 \$</b>

CA-2018-191 AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT  
9160-5188 QUÉBEC INC. (HULIX CONSTRUCTION)  
RÉFECTION PARTIELLE DE LA MEZZANINE ET L'AJOUT DE L'ACCESSIBILITÉ POUR LA  
L1 À LA STATION BERRI-UQAM  
STM-5881-08-17-83  
RÉSOLUTION CA-2018-108

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification d'exigence de fond au contrat STM-5881-08-17-83 pour les travaux de réfection partielle de la mezzanine et l'ajout de l'accessibilité pour la L1 à la station Berri-UQAM, adjugé à **9160-5188 QUÉBEC INC. (HULIX CONSTRUCTION)**, afin de modifier les modalités de paiement pour la fourniture du plancher structural de verre, le tout sans frais ni crédit pour ce contrat tel qu'autorisé par la résolution du CA-2018-108.

CA-2018-192 OCTROYER UN CONTRAT  
SAP CANADA INC.  
SUPPORT ET ENTRETIEN SAP POUR L'ANNÉE 2019  
STM-6342-09-18-88

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **SAP CANADA INC.** un contrat pour le support et l'entretien de la suite de progiciels SAP (« SAP Business Suite », « SAP-Portail », « SAP Business Object », « SAP Libre-service ESS-MSS »), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, au montant de **2 033 316,92 \$**, plus les taxes de **304 489,21 \$**, pour un montant maximum de **2 337 806,13 \$** toutes taxes incluses, auquel est appliqué un crédit ponctuel de **339 459,67 \$** toutes taxes incluses

le tout pour un montant maximum à **1 998 346,45 \$** toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat « Estimation des frais de maintenance SAP » pour l'année 2019 (STM-6342-09-18-88).

	IMPUTATION
Centre	39300
Compte	552170

CA-2018-193 OCTROYER DES CONTRATS  
9220-6986 QUÉBEC INC. (TAXI VAN MÉDIC), TAXI HOCHELAGA INC. ET L'ASSOCIATION  
DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, TAXI PARA-ADAPTÉ et 9150-0173 QUÉBEC  
INC. (ROSEMONT ADAPTÉ)  
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI ACCESSIBLE – TRANSPORT ADAPTÉ  
STM-5966-11-17-46

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer aux entreprises suivantes : **9220-6986 QUÉBEC INC. (TAXI VAN MÉDIC), TAXI HOCHELAGA INC. ET L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, TAXI PARA-ADAPTÉ et 9150-0173 QUÉBEC INC. (ROSEMONT ADAPTÉ)** des contrats de service de transport par taxi accessible, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, au montant de **56 770 937,66 \$**, plus les taxes applicables de **8 501 447,91 \$**,

Le montant maximal toutes taxes incluses est réparti dans les différents contrats. Cette répartition peut varier durant le contrat selon les fluctuations de la demande et selon la qualité de service, le tout tel que prévu au contrat.

**La répartition des volumes d'affaires estimés par fournisseur :**

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Volume d'affaires estimé</b>
1. 9220-6986 QUÉBEC INC. (TAXI VAN MÉDIC)	10 252 207,16 \$
2. TAXI HOCHELAGA INC. ET L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE	23 921 816,70 \$
3. TAXI PARA-ADAPTÉ INC.	17 428 752,17 \$
4. 9150-0173 QUÉBEC INC. (ROSEMONT ADAPTÉ)	13 669 609,54 \$

pour un montant maximum de **65 272 385,57 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions des contrats Service de transport par taxi accessible - Transport adapté (STM-5966-11-17-46).

	<b>IMPUTATION 1</b>	<b>IMPUTATION 2</b>	<b>IMPUTATION 3</b>
Centre	62602	62602	62602
Compte	553140	553141	voir annexe
<b>Montant</b>	<b>62 557 132,89 \$</b>	<b>1 827 273,20 \$</b>	<b>887 979,48 \$</b>

CA-2018-194 OCTROYER DES CONTRATS  
9220-6986 QUÉBEC INC (TAXI MC GILL), TAXI HOCHELAGA INC. ET L'ASSOCIATION DE  
TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, TAXI TRANSMED INC., ASSOCIATION  
COOPÉRATIVE DE TAXI DE L'EST DE MONTRÉAL, 9196-4536 QUÉBEC INC.  
(ROSEMONT), CO-OP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN,  
TAXI CHAMPLAIN (MONTRÉAL) LTÉE, 9033-7205 QUÉBEC INC. (PONTIAC-HEMLOCK) et  
3101-1562 QUÉBEC INC. (TAXI ANGRIGNON ENR.)  
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI RÉGULIER – TRANSPORT ADAPTÉ  
STM-5967-11-17-46

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer aux entreprises suivantes : **9220-6986 QUÉBEC INC (TAXI MC GILL), TAXI HOCHELAGA INC. ET L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, TAXI TRANSMED INC., ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE TAXI DE L'EST DE MONTRÉAL, 9196-4536 QUÉBEC INC. (ROSEMONT), CO-OP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN, TAXI CHAMPLAIN (MONTRÉAL) LTÉE, 9033-7205 QUÉBEC**

**INC. (PONTIAC-HEMLOCK) et 3101-1562 QUÉBEC INC. (TAXI ANGRIGNON ENR.)** des contrats de service de transport par taxi régulier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, au montant de **106 107 925,90 \$**, plus les taxes de **15 889 661,89 \$**;

Le montant maximal toutes taxes incluses est réparti dans les différents contrats. Cette répartition peut varier durant le contrat selon la fluctuation de la demande et selon la qualité de service, le tout tel que prévu au contrat;

**La répartition des volumes d'affaires estimés par fournisseurs :**

Nom de l'entreprise	Volume d'affaires estimé
1. 9220-6986 QUÉBEC INC. (TAXI Mc GILL)	4 089 304,62 \$
2. TAXI HOCHELAGA INC. ET L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE	47 708 553,88 \$
3. TAXI TRANSMED INC.	11 927 138,47 \$
4. ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE TAXIS DE L'EST DE MONTRÉAL	18 061 095,40 \$
5. 9196-4536 QUÉBEC INC. (ROSEMONT)	9 541 710,78 \$
6. CO-OP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN	13 290 240,01 \$
7. TAXI CHAMPLAIN (MONTRÉAL) LTÉE	4 430 080,00 \$
8. 9033-7205 QUÉBEC INC. (PONTIAC-HEMLOCK)	6 815 507,70 \$
9. 3101-1562 QUÉBEC INC. (TAXI ANGRIGNON ENR.)	6 133 956,93 \$

pour un montant maximum de **121 997 587,79 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions des contrats Service de transport par taxi régulier - Transport adapté (STM-5967-11-17-46).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	62601	62601	62601
Compte	553130	553131	voir annexe
<b>Montant</b>	<b>117 274 925,97 \$</b>	<b>3 302 010,24 \$</b>	<b>1 420 651,58 \$</b>

CA-2018-195 ADJUGER UN CONTRAT  
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS  
SERVICE DE LOCATION DE DIVERS VÉHICULES  
STM-5543-09-16-60

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS** un contrat de service de location de divers véhicules, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, au montant de **426 021,15 \$**, plus les taxes de **63 796,65 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **489 817,81 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5543-09-16-60).

	IMPUTATION
Centre	Multiplés
Compte	Multiplés
Ordre interne	Multiplés

CA-2018-196 ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.  
RÉALISATION DE MANDATS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT  
STM-6211-05-18-02

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** un contrat de services professionnels pour la réalisation de mandats en mécanique et en électricité du bâtiment, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, au montant de **1 298 671,00 \$**, plus les taxes de **194 475,99 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 493 146,99 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6211-05-18-02).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	Type «U»

CA-2018-197

ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
9120-6094 QUÉBEC INC. (LANLA RECHERCHE MARKETING)  
ÉVALUATIONS PAR CLIENTS MYSTÈRE – TRANSPORT ADAPTÉ  
STM-6015-11-17-46

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à **9120-6094 QUÉBEC INC. (LANLA RECHERCHE MARKETING)** un contrat de services professionnels pour effectuer des évaluations par clients mystère pour les services offerts par le transport adapté, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, au montant de **494 580,00 \$**, plus les taxes de **74 063,36 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **568 643,36 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6015-11-17-46).

	IMPUTATION
Centre	62130
Compte	551590

CA-2018-198

ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
9120-6094 QUÉBEC INC. (LANLA RECHERCHE MARKETING)  
ÉTUDE PAR CLIENTS MYSTÈRE SERVANT À ÉVALUER LA QUALITÉ DU SERVICE À LA  
STM  
STM-6212-05-18-40

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à **9120-6094 QUÉBEC INC. (LANLA RECHERCHE MARKETING)** un contrat de services professionnels pour effectuer une étude par clients mystère servant à évaluer la qualité du service à la STM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, au montant de **321 300,00 \$**, plus les taxes de **48 114,68 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **369 414,68 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6254-07-18-25).

	IMPUTATION
Centre	38400
Compte	551530

CA-2018-199 ADJUGER DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS  
LES SERVICES DE GESTION QUANTUM LIMITÉE  
AGENCE DE RECRUTEMENT  
STM-6212-05-18-40

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **LES SERVICES DE GESTION QUANTUM LIMITÉE**, pour le **Bloc 1 - CADRES ET PROFESSIONNELS**, un contrat pour des services professionnels pour une agence de recrutement, pour la période du 5 décembre 2018 au 4 décembre 2020, au montant de **285 000,00 \$**, plus les taxes de **42 678,75 \$**;
- 2° d'adjuger à **LES SERVICES DE GESTION QUANTUM LIMITÉE** », pour le **Bloc 2 – INGÉNIERIE**, un contrat pour des services professionnels pour une agence de recrutement, pour la période du 5 décembre 2018 au 4 décembre 2020, au montant de **130 000,00 \$**, plus les taxes de **19 467,50 \$**;
- 3° d'adjuger à **LES SERVICES DE GESTION QUANTUM LIMITÉE** », pour le **Bloc 3 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**, un contrat pour des services professionnels pour une agence de recrutement, pour la période du 5 décembre 2018 au 4 décembre 2020, au montant de **130 000,00 \$**, plus les taxes de **19 467,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **626 613,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6212-05-18-40).

	IMPUTATION
Centre	37100
Compte	553990

CA-2018-200 ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
MORNEAU SHEPELL LTÉE  
PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)  
STM-6325-09-18-40

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- d'adjuger à **MORNEAU SHEPELL LTÉE** un contrat pour des services professionnels pour le programme d'aide aux employés (PAE), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, au montant de **1 792 500,00 \$**, plus les taxes de **268 426,88 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 060 926,88 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6325-09-18-40).

	IMPUTATION
Centre	47000
Compte	553990

CA-2018-201 OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE  
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP  
STM-6379-11-18-40

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques  
ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à l'**UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE** un contrat pour des services professionnels pour le programme de développement du leadership au montant de **1 871 000,00 \$**, plus les taxes de **280 182,25 \$**, le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 151 182,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions de l'offre de formation reçue (STM-6379-11-18-40).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	37700	37700	voir annexe
Compte	591130	591130	voir annexe

CA-2018-202 AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE  
VILLE DE MONTRÉAL  
MISE EN PLACE DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR BUS SUR L'AXE  
SAUVÉ / CÔTE-VERTU  
STM-6052-01-18-62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs  
ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la signature d'un protocole d'entente, dont une copie est jointe à la recommandation, entre la VILLE DE MONTRÉAL et la Société de transport de Montréal (« STM ») afin de confier à la STM la gestion de toutes les activités et tous les travaux requis dans le cadre du projet « STM-6052-01-18-62 - Mise en place de mesures préférentielles pour bus sur l'axe Sauvé/Côte-Vertu ».

CA-2018-203 AFFECTER UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2018  
AU FONDS D'IMMOBILISATION

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances  
ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'affecter au fonds d'immobilisation un montant n'excédant pas dix millions de dollars (10 000 000,00 \$) provenant de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales audité ("excédent") pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

2° d'effectuer le versement du montant au fonds d'immobilisation au plus tard le 30 avril 2019;

le tout pour un montant total pour la Société de **10 000 000,00 \$**.

	<b>IMPUTATION</b>
Compte	311501

CA-2018-204 ADOPTER LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE – DIRECTION EXÉCUTIVE – PLANIFICATION ENTRETIEN ET INFRASTRUCTURES

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter, conformément à l'article 5.1 du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la société de transport de Montréal (R-011)*, la nouvelle structure administrative de la **DIRECTION EXÉCUTIVE - PLANIFICATION ENTRETIEN ET INFRASTRUCTURES** selon les modalités décrites dans le document joint à la recommandation pour en faire partie intégrante.

CA-2018-205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

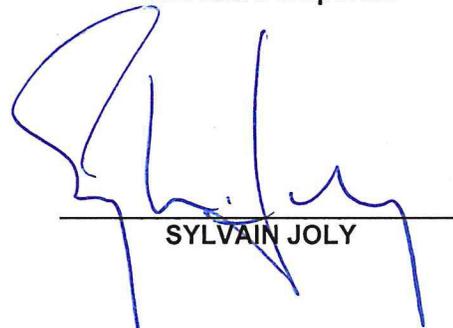
RÉSOLU de lever la séance à 18 h 20.

Les résolutions CA-2018-187 à CA-2018-205 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

  
\_\_\_\_\_  
**PHILIPPE SCHNOBB**

**Secrétaire corporatif**

  
\_\_\_\_\_  
**SYLVAIN JOLY**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 À 17 h 30**

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

**QUESTION 1**

M. Martin Dion

Monsieur désire savoir pourquoi les stations Radisson et Université-de-Montréal ont été retirées de la liste des stations à devenir accessibles d'ici 2022. Quelles sont les 2 autres stations choisies?

Il est d'avis que les stations qui avaient été annoncées, représente un engagement de la part de la STM.

Plusieurs abribus ne sont pas accessibles aux fauteuils roulants. Ce sont surtout les vieux abribus qui sont problématiques, comme celui situé au coin des rues Mansfield et René-Lévesque, côté sud.

Le président La liste préliminaire des stations à devenir accessibles a été modifiée pour différentes raisons, dont la simplicité et la capacité de les faire à ce moment-là, mais elles seront remplacées par deux autres stations.

Le directeur général

Lors de la première phase, le choix préliminaire a été fait en fonction de la capacité à maximiser les subventions, en considérant la facilité des travaux à réaliser, puisque les subventions étaient disponibles pour un temps limité.

Mme Linda Lebrun

Directrice exécutive – Planification et finances

Pour ce qui est des 2 autres stations choisies, Université de Montréal par Édouard-Montpetit a été choisie pour se synchroniser avec les travaux devant être effectués pour le REM.

Le président Pour l'autre, on évalue différents scénarios. Dès que la station aura été déterminée, la STM fera connaître sa décision.

Le directeur général

La STM se garde une certaine flexibilité afin d'être en mesure de saisir les opportunités au fur et à mesure qu'elles se présentent, comme ce fut le cas pour la station Édouard-Montpetit lorsque le REM est arrivé. Les sommes prévues pour la station Université-de-Montréal seront plutôt attribuées à la station Édouard-Montpetit.

Le président Pour la deuxième question, il lui suggère de noter le numéro de l'abribus pour que les vérifications et ajustements nécessaires puissent être effectués. Lorsque les vieux abribus seront remplacés, ils le seront par de nouveaux qui seront facilement accessibles.

Le directeur général

Avec le numéro de l'abribus, il serait possible de vérifier s'il fait partie de la liste des 264 abribus qui doivent être remplacés au cours de 2019. Une fois les informations reçues, le responsable du programme vérifiera s'il est prévu remplacé cet abribus.

---

## QUESTION 2

M. Gilbert Bauer

Monsieur veut savoir si l'ARTM tient compte du point de vue de la STM dans le cadre de son sondage relatif à la tarification des services de transport collectif et il énumère différentes options envisagées dont la facturation mensuelle pour les déplacements réellement effectués. Il veut savoir si l'ARTM envisage de supprimer la carte OPUS à moyen ou à long terme?

Il souhaite que la STM maintienne au moins 60 % de sa flotte d'autobus en mode diesel, advenant une nouvelle crise du verglas comme celle de 1998, lors de laquelle il était coincé sur le boulevard René-Lévesque puisque le métro ne fonctionnait pas. S'il n'y avait pas eu de bus diesel, il n'aurait pas été en mesure de retourner chez lui.

Il est d'avis que le meilleur moyen pour réduire les gaz à effet de serre est de fermer les aéroports et de garder les avions au sol, puisque ce sont eux qui en produisent davantage.

Le président Concernant la facturation mensuelle pour les déplacements réellement effectués, il est d'avis que c'est une bonne idée. En ce qui concerne la carte OPUS, même si c'est à l'ARTM de répondre à la question, il sait qu'il n'est pas question qu'elle soit supprimée. La carte OPUS va demeurer, mais pour le reste l'ARTM procède à une consultation. Il est important de répondre aux sondages, si l'on veut que notre opinion soit prise en considération.

Le président Pour la deuxième question, ça prendra toujours un minimum d'électricité pour entretenir les autobus et dans l'éventualité d'une autre crise du verglas, les mesures seront prises pour avoir une alimentation électrique prioritaire.

Le directeur général

Lors de la crise de 1998, le service du métro a été maintenu avec peu d'interruptions, malgré qu'il fonctionne à l'électricité.

Lorsque l'on fonctionnera uniquement en mode électrique, on aura des mécanismes de support pour remédier à de telles situations. Plusieurs villes à travers le monde tendent vers l'électrification de leur parc de bus et c'est cette direction que la STM prend, avec de plus en plus de bus électriques.

Le président La STM a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et cela passe par l'électrification

---

## QUESTION 3

M. Gleason Frenette  
Président du Syndicat du  
transport de Montréal

Il souhaite tout d'abord bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Il s'adresse aux membres du conseil pour obtenir plus d'écoute qu'il n'en reçoit de la part de la direction de la STM.

Il dit que le comité de direction est responsable du climat de travail malsain qui règne au sein de la STM et il dépose au soutien de ses prétentions 2 documents. Il dit avoir appris que c'est à la demande du président que la lettre de plainte a été transmise aux employés d'entretien; ce qui a démotivé les troupes. Il ajoute que l'arrêt de travail des 500 à 600 travailleurs a été provoqué par l'entrevue donnée par le directeur général et que le syndicat n'y est pour rien.

Concernant les pannes dues au manque de carburant, il rapporte le contenu d'un courrier électronique adressé par le directeur de l'entretien aux surintendants des garages, afin de rectifier les faits. Il dit que la méthode « jockey pompiste » ne fonctionne pas.

En terminant, il demande d'arrêter la campagne de « salissage » dans les médias, à défaut de quoi le directeur général devra répondre d'outrage au tribunal.

---

#### QUESTION 4

M. Ghislain Gagnon

Il vient expliquer la solution qu'il a envisagée, pour décongestionner la station Honoré-Beaugrand et alléger la circulation à la station Berri-UQAM, soit : arrimer la ligne bleue à la ligne verte.

Il travaille depuis plus de 4 ans sur ce projet et il a déjà présenté son mémoire à différents organismes, dont l'ARTM. Il ajoute que l'ARTM n'a pas encore statué, à la suite des consultations effectuées. Il demande à nouveau à la STM de considérer sa proposition visant à prolonger le tunnel à être construit d'une longueur supplémentaire d'environ 2 kilomètres pour permettre la jonction des lignes verte et bleue.

Le président

Pour se rendre vers le nord, il y aura le SRB Pie IX qui permettra de faire un lien. Le prolongement de la ligne bleue est attendu depuis très longtemps et à l'état d'avancement actuel du projet, on ne peut rien ajouter sans devoir revenir en arrière. C'est l'ARTM qui doit réfléchir à la planification des grands projets de ce type et pour l'instant, cela ne fait pas partie des études qui sont en cours sur d'éventuels prolongements. Entre temps, la STM pourrait mettre en place une bonne ligne de bus qui relierait la station Honoré-Beaugrand et le terminus Anjou. Tout le réseau de bus de ce secteur sera revu lorsque la ligne bleue sera ouverte.

Michel Tremblay

Directeur – Planification et développement des réseaux

Quand les études ont été faites, il y a eu des analyses de variante qui ont été regardées par le comité de l'AMT et le raccordement à la ligne verte avait été regardé de façon préliminaire, mais cette possibilité n'a pas été retenue.

---

#### QUESTION 5

M. Olivier Lesage Villeneuve

Il demande s'il est possible d'installer des lecteurs de cartes à toutes les portes pour tous les bus.

Par ailleurs, il déplore qu'il ait à subir des inconvénients à cause des moyens de pression exercés par les employés d'entretien de la STM.

Le président

Pour les lecteurs de carte, c'est exactement ce que la STM envisage faire de 2019 à 2020, pour les bus articulés. De plus, il y aura un nouveau valideur qui permettra de payer avec un téléphone intelligent ou une carte de crédit.

Pour la deuxième question, il a le droit d'exprimer son opinion, mais cela fait partie du processus.

---

#### QUESTION 6

M. Normand Parisien

Il félicite les nouveaux membres du conseil d'administration.

Considérant les nouveaux modes de gouvernance, n'y a-t-il pas trop de limitations aux pouvoirs du conseil d'administration de la STM? Quels pouvoirs reste-t-il au conseil d'administration d'une société publique comme la STM à part du choix de la couleur des uniformes et des politiques corporatives?

Le président

Les membres du conseil ont passé la journée en rencontre préparatoire à discuter des différents dossiers qui seront présentés, ainsi que d'enjeux stratégiques, tels que la gestion intégrée des risques, les enjeux concernant l'entretien des bus et les impacts et mesures de mitigation du REM qui seront mis en place. Lors des 2 dernières années, les membres ont travaillé à la rédaction du plan stratégique, qui a été adopté l'an dernier. Il faut maintenant suivre la mise en application du plan.

---